



Appel unitaire contre le CPE mardi 4 avril

Aix en Provence, le 30 mars 2006

Le mardi 4 avril, l'USAC-CGT appelle les personnels de la DGAC à se mettre en grève et à participer aux manifestations pour le retrait du CPE.

La mobilisation du mardi 28 mars a remporté un vif succès, que ce soit par l'ampleur des grèves ou la participation aux manifestations.

Devant l'obstination du pouvoir, les organisations syndicales d'étudiants, de lycéens, de parents d'élèves et de salariés (CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC, FSU, Unsa, Solidaires, Unef, Confédération étudiante (Cé), Union nationale lycéenne (UNL), Fédération indépendante et démocratique lycéenne (Fidl), Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE)) appellent à une nouvelle journée d'action interprofessionnelle de grèves et de manifestations le mardi 4 avril.

Des préavis spécifiques à la Fonction publique ont été déposés par différentes fédérations de fonctionnaires. Ils couvrent la journée du mardi 4 avril ainsi que les nuitées en amont et en aval de cette journée. Les personnels de la DGAC sont couverts par ces préavis depuis le lundi 3 avril en soirée à la prise du service de nuit jusqu'au mercredi 5 au matin à la fin du service de nuit.

Pour votre information, des préavis préventifs avaient été déposés pour les 30 et 31 mars puis pour les 3 et 4 avril dans l'attente d'une décision après la mobilisation du 28 mars. C'est pour cela que l'administration a cru bon d'astreindre les personnels pour ces journées.

Pour autant, aucun syndicat n'a appelé à suivre ces préavis jusqu'à ce que la décision soit prise de faire de la journée du 4 avril une nouvelle journée de grèves et de manifestations.

Le seul préavis pour lequel il y ait un appel à faire grève et à manifester est bien celui du mardi 4 avril.